



Alsace Réseau Neutre

18, rue Frédéric

67100 Strasbourg

☎ 06 95 42 58 41

✉ contrat@arn-fai.net

SIRET : 752 971 960 00014

ARCEP : 12-0699

Avenant au contrat VPN

Bloc d'adresses IP publiques

1 Conditions

Ce service supplémentaire est réservé aux adhérents de l'association Alsace Réseau Neutre abonnés à un service VPN fourni par l'association. Ce contrat est conclu pour une durée minimum d'un mois, renouvelable tacitement de mois en mois sauf résiliation écrite. La mise en service se fera dans un délai maximum de 5 jours une fois les présentes conditions signées et l'attribution du bloc d'adresses IP publiques validée par le conseil d'administration d'Alsace Réseau Neutre. Ce service supplémentaire ne donne pas droit à une période d'essai.

2 Attribution des adresses IP publiques

L'ouverture de ce service supplémentaire doit faire l'objet d'une demande motivée auprès du conseil d'administration d'Alsace Réseau Neutre. Le conseil d'administration décide de l'attribution ou non d'un bloc d'adresses IP publiques ainsi que du nombre d'adresses IP attribuées. En cas de refus, la décision sera motivée.

3 Facturation

Ce service supplémentaire sera facturé aux mêmes échéances et avec les mêmes modalités que le service principal de VPN. Les factures incorporeront le service de VPN et le bloc d'adresses IP publiques.

4 Résiliation

Une résiliation anticipée de ce service supplémentaire est possible, dans les mêmes conditions que la résiliation du service principal de VPN prévue dans le contrat d'origine. La résiliation de ce service supplémentaire n'entraîne pas nécessairement une résiliation du service de VPN.

5 Responsabilités

L'abonné assume la pleine responsabilité de l'utilisation des adresses IP publiques qu'Alsace Réseau Neutre met à sa disposition dans le cadre de ce contrat.

6 Signature

Le/...../..... à

Je soussigné(e), accepte les présentes conditions d'utilisation.

Signature de l'adhérent, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Signature de, représentant Alsace Réseau Neutre, précédée de la mention « lu et approuvé » :